



Organisation mondiale de la Santé

Consultation informelle avec les États Membres et les acteurs non étatiques sur la collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques

17-18 octobre 2013, 10 h 00-13 h 00 et 15 h 00-18 h 00
Salle du Conseil exécutif, Siège de l'OMS

3 octobre 2013

Projet d'ordre du jour annoté

Séances
Bienvenue et objectifs de la réunion • Allocution d'ouverture du Directeur général. • À sa cent trente-troisième session, au titre du point 5 de l'ordre du jour sur la réforme de l'OMS (voir le document EB133/16), le Conseil exécutif a prié le Directeur général d'organiser une consultation informelle avec les États Membres et les acteurs non étatiques. • On ne s'attend pas à ce stade à ce que les consultations débouchent sur un consensus. Le débat a pour but d'aider le Secrétariat à rédiger une proposition qui sera soumise au Conseil exécutif à sa cent trente-quatrième session en janvier 2014.
Introduction • Le Secrétariat a décrit les principales questions liées à la collaboration avec les acteurs non étatiques et fait des propositions sur une éventuelle réforme dans un document de réflexion. Il donnera un aperçu général de la collaboration actuelle avec les États non étatiques et exposera ses propositions de réforme. • Le Directeur général a nommé un Envoyé spécial pour la collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques chargé de consulter de façon informelle les États Membres et les acteurs non étatiques. Il sera invité à faire le point sur les principales questions soulevées lors de ces consultations. • Les participants seront invités à formuler des observations générales.
Changements proposés en matière de vérification diligente, gestion des risques de la collaboration et transparence • Le Secrétariat présentera des propositions pour améliorer la vérification diligente, la gestion des risques de la collaboration, y compris les conflits d'intérêts et la transparence. • Les participants seront invités à se prononcer sur les propositions.
Renforcer la collaboration avec les acteurs non étatiques • Le Secrétariat présentera les modalités de la collaboration actuelle et la façon de les améliorer. • Les participants seront invités à se prononcer sur les réformes proposées pour renforcer la collaboration.
Conclusion et perspectives • Le Secrétariat proposera un résumé des débats et définira les prochaines étapes et la suite du processus.